

## **L'AN DEUX MILLE QUATORZE**

### **Le dix-huit décembre à vingt heures**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Madame Nicole LOZE, Maire

**Présents :** BESTAZZONI Rodolphe, GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline Adjointe  
CHAVALIER Alexandra, DASI Olivier, DESCHAMPS Philippe, GAUGRY Stéphane,  
ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine

**Excusés :** BRABANT Amandine pouvoir à M. GAUGRY Stéphane  
COTTENCIN Bruno pouvoir M. DESCHAMPS Philippe  
LOISEAU Rémi pouvoir M. GARCIA Stéphane  
NEMOZ Michel pouvoir Mme CHEVALIER Alexandra  
POIRAUD Séverine pouvoir à Mme ROULET Delphine

**Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PORTIER**

### **DELIBERATION 42 : Renouvellement du bail 10 rue de l'Auron**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail du logement communal 10 rue de l'Auron pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

La présente location sera consentie à compter de cette date pour un loyer mensuel de 395.24€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents de reconduire ce bail pour la période du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2018 et un loyer mensuel de 395.24€

### **DELIBERATION 43 : Renouvellement du bail de 2 garages rue de la Scierie**

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des baux des deux garages situés rue de la Scierie à échéance le 31 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents le renouvellement de ces baux pour 3 années consécutives moyennant un loyer mensuel de 34€.

Un nouveau contrat de location sera adressé aux locataires et il sera consenti pour une période allant du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2018. Le loyer sera révisé au terme de trois années.

### **DELIBERATION 44 : Nomination d'un Correspondant « Sécurité Routière »**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant élu « Sécurité Routière » au sein de la commune et propose Monsieur Michel NEMOZ.

Après en avoir délibéré et sans autre candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de nommer Monsieur Michel NEMOZ « correspondant Sécurité Routière ».

### **DELIBERATION 45 : Subvention Exceptionnelle Association**

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président de l'U.S Florentaise Cyclisme sollicitant une subvention exceptionnelle pour le Tour du Canton de Levet qui se déroulera le 1<sup>er</sup> mai 2015. Il est proposé la somme de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de verser à l'U.S Florentaise Cyclisme la subvention exceptionnelle de 50€.

### **DELIBERATION 46 : Décisions Modificatives Budgétaires**

En cette période de fin d'année budgétaire, il y a lieu d'effectuer quelques opérations modificatives. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

#### **Diminution de crédit :**

61523 - 300€

#### **Augmentation de crédit**

73925 + 300€

### **Informations et questions diverses :**

- Madame le Maire informe le conseil que la délibération sur le règlement d'exploitation des bois sera reportée au prochain conseil municipal par manque de précision.
- Madame le Maire fait connaître aux conseillers que le rapport d'activité de Bourges Plus est disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération de Bourges.
- Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général relatif à la mise en place d'un radar pédagogique sur la RD 2076 à l'entrée de l'agglomération dans le sens Bourges vers Moulins.
- Madame le Maire remercie les membres du CCAS et notamment Mme Jacqueline PORTIER pour le portage à domicile des colis de fin d'année chez les personnes de plus de 70 ans.
- Monsieur Philippe DESCHAMPS donne le compte-rendu sur les travaux de rénovation des ouvrages du Canal de Berry sur la section de Saint Just :

Au vu des relevés établis en septembre 2014 par les délégués en place (Ph. Deschamps et M. Nemoz) et présentés en son temps à M. Guedès (directeur VRD de la Ville de Bourges) et à la présidence du Syndicat de canal), le SMCB a décidé ce jour de passer commande d'une partie des travaux à la société TROTIGNON de Saint Amand sur la base des devis réclamés par les délégués.

L'entreprise a évalué la totalité des travaux des relevés à la somme de 69 166,80€TTC. Les travaux passés en commande ferme fin décembre 2014 par le Syndicat pour un montant de 19 743,60€TTC sont les suivants : (copie du bon de commande joint au CR du Conseil)

- à l'écluse de Chevigny, reprise du tunnel de déversement et du déversoir de remplissage ;
- à l'écluse du Colombier, remise en place des pierres de couronnement de l'entonnement et rejointoiement des murs entonnement et partiellement des murs bajoyers.

Ces travaux seront réglés en totalité par le Syndicat SMCB toujours légitime dans ce début 2015 ; ils interviendront dans la première moitié de 2015 et requièrent une période d'étiage pour certains.

Le SMCB a suspendu les travaux sur les perrés à la décision du nouveau Syndicat ; il estime d'autre part que les travaux de peinture des rambardes et autre nettoyages des ouvrages ou réparation des mécanismes simples ... sont à la charge des communes.

- Madame Delphine ROULET fait savoir au conseil qu'il y a un nid de frelons asiatiques sur le terrain de l'entreprise Colliot. Plusieurs conseillers pensent qu'il n'y a pas de danger à cette période de l'année ; à surveiller au printemps.

### **Compte rendu affiché le 22 décembre et rendu exécutoire.**

La secrétaire de séance

Mme Jacqueline PORTIER

Mme le Maire

Mme Nicole LOZÉ